



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER		M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Alain MILLOT	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Christine DURNERIN	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mlle Stéphanie MODDE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - VILLEO : augmentation du capital de la SA d'Habitation à Loyer Modéré - Participation complémentaire du Grand Dijon

VILLEO a sollicité le Grand Dijon pour une participation renforcée au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré que le conseil d'administration, réuni en séance le 17 février 2011, a décidé de doubler (de 3 à 6 millions d'euros) par l'émission de 9 677 490 actions nouvelles (valeur nominale de 0,31 € chacune).

Pour le doublement de son capital, VILLEO s'est tourné vers ses cinq principaux actionnaires que sont LOGILIA, NEOLIA, la Caisse d'Épargne, la Ville de Dijon et la Communauté d'agglomération.

Pour mémoire, créé en 1919, il s'agit du plus ancien organisme de logements locatifs sociaux de l'agglomération dijonnaise. En 1954, la société anonyme d'habitations à loyer modéré prend le nom de SA d'HLM « Le Foyer Dijonnais » pour devenir, en septembre 2009, VILLEO, dans le cadre de la réforme du 1 % logement, en lien avec la création de LOGILIA.

La société a repris ainsi le parc des agences NEOLIA situées sur le territoire de l'agglomération dijonnaise (600 logements) et en Saône et Loire (2 450 logements). Elle développe depuis janvier 2010 des activités d'aménagement, de construction de logements (locatif, accession sociale) et de réhabilitation. A ce jour, le patrimoine de VILLEO compte plus de 6 500 logements à la location, dont 68 % sont situés dans l'agglomération dijonnaise.

Avec un rythme de production 2006-2010 de 110 logements à loyer modéré par an sur le territoire de l'agglomération dijonnaise (soit un total sur cinq ans de 537 logements – 428 PLUS, 89 PLAI, 20 PLS – réalisés au sein de 49 opérations et représentant 19 % de la production globale), l'activité de la SA s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Pour les six prochaines années, le plan d'affaires de la SA repose notamment sur la construction, par an, de 200 logements à loyer modéré et de 40 logements en accession sociale et abordable, principalement sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et dans la perspective de voir se poursuivre le partenariat construit avec VILLEO à l'échelle du territoire communautaire, il est proposé que le Grand Dijon souscrive à l'augmentation de capital de la SA, à la hauteur de ses effets concernant l'agglomération, soit une participation de 50 000 nouvelles actions, correspondant à un montant de 15 500 €.

Cette souscription porterait à 376 472 le nombre d'actions détenues par la Communauté d'agglomération, soit 2 % du capital de la SA.

Il est précisé, s'agissant de la représentation au sein des instances décisionnelles de VILLEO, que les modalités précédentes sont maintenues s'agissant du Grand Dijon qui dispose de trois postes au conseil d'administration qui en compte 18.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le renforcement de la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré VILLEO - 28 Boulevard Georges Clemenceau – BP 30312 - 21033 DIJON CEDEX - moyennant un montant de 15 500 € correspondant à l'acquisition de 50 000 actions supplémentaires (sur la base d'une valeur unitaire de 0,31 €),
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2011,
- **de mandater** Monsieur le Président pour informer VILLEO de cette décision,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.